

13/06/2016

LE BUREAU

Présidents d'honneur:

Dr Paul Hassan
Dr Éric Kamkadji
Dr Michel Bensoussan

Président et site:

Dr Yankel Gabet

**Allyah et Secrétaire
Général sortant:**

Dr Hervé Asher Roos

Secrétaire Général:

Dr Thierry Lachkar

**Vice-Présidente et
Allyah :**

Dr Alice Gabet

Trésorier:

Dr Michel Rothé

**Mentor (Président
d'honneur):**

Dr Sylvie Sayedof

Activités:

Dr Itsik Benizri

L'examen d'autorisation d'exercice de la chirurgie-dentaire en Israël - mise au point

Communiqué officiel de EFI:

Ces derniers jours, le ministère de la santé a publié la mise en application de la loi d'exemption d'examen pour les dentistes ayant 5 années d'expérience clinique.

EFI (Echanges, Formations et Informations), l'association israélienne des chirurgiens-dentistes francophones se félicite de la publication avec effet immédiat des décrets d'application de la loi votée à l'unanimité à la Knesset le 25 janvier 2016.

Le travail intense d'EFI, entamé il y a près de 3 ans se voit ainsi couronné de succès. Bien entendu ce résultat est le fruit de la coopération de tous les acteurs et organismes présents en permanence sur le front de l'Allya et de l'intégration : Qualita, le conseil des associations de Olim, le CNEF, Kohelet, l'AAEGE, AMI, l'Agence Juive, les représentants des ministères de l'Allya et de la Klita et du ministère de la santé...

Notre patience (nous avons dû discuter avec 3 gouvernements différents) notre persévérance et notre ferveur ne nous ont jamais fait défaut. Nos premières prises de parole à la Knesset en 2013 nous ont permis d'ouvrir officiellement les négociations et d'en être un des interlocuteurs privilégiés.

En ouvrant la porte pour la reconnaissance des diplômes français par l'Etat d'Israël et en particulier pour les professions médicales, nous continuerons de faire partager notre expérience et notre expertise aux associations et particulièrement auprès de Qualita et de son directeur général Michael Bensadoun, qui depuis plusieurs mois maintenant œuvrent pour nos confrères pharmaciens, médecins, kinésithérapeutes, ostéopathes, infirmières, sages-femmes, etc...

A partir du 2 juin 2016, tout chirurgien-dentiste étranger ayant plus de 5 années d'expérience professionnelle clinique dans son propre pays au cours des 7 dernières années se verra donc exonéré de tout examen d'équivalence.

Le dossier de chaque praticien, candidat à l'allya puis nouveau citoyen israélien, sera soumis à l'approbation du ministère de la santé. Le permis d'exercer sera délivré quelques semaines après la demande.

Un(e) dentiste ayant échoué à l'examen avant ou après la publication des décrets devra se représenter à l'examen d'équivalence. Toutefois il/elle ne sera soumis qu'à l'examen pratique. S'il/elle réussit l'épreuve pratique (qui reste somme toute une formalité), il/elle pourra être dispensé(e) de l'épreuve théorique.

Un(e) dentiste qui peut prouver 5 années d'expérience clinique **après** la dernière épreuve (théorique ou pratique) à laquelle il aurait échoué sera également totalement exempté d'examen.

Le bureau EFI

Drs Yankel Gabet, Hervé Asher Roos et Thierry Lasker